





REGLEMENT du « Rando Vélo Spectacle : Sur les Traces de Petit Pierre » 29 Septembre 2024,

Communauté de Communes des Loges

- La « Rando Vélo Spectacle : Sur les Traces de Petit Pierre » n'est pas une compétition (pas de chronométrage, pas de classement).
- À ce titre, un certificat médical n'est pas obligatoire.
- Cependant le participant reconnait pratiquer une activité sportive régulière et atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du vélo.
- Le participant dégage la Communauté de Communes des Loges de toute responsabilité en cas de défaillance physique.
- Le circuit est balisé, il emprunte des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation.
- À ce titre, le participant doit se conformer au code de la route et à la signalisation spécifique de la randonnée.
- La Communauté de Communes des Loges se réserve le droit de réduire quelque peu les distances au dernier moment en particulier pour des raisons météorologiques.
- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.
- Malgré l'ensemble des mesures de sécurité prises par la Communauté de Communes des Loges, le participant reconnait et convient que la pratique du vélo dans le cadre d'une telle manifestation peut être dangereuse et est susceptible de présenter des risques et dangers pouvant entraîner des dommages matériels et/ou corporels.
- À ce titre, le participant décharge la Communauté de Communes des Loges de toute responsabilité en cas de dommages matériels et/ou corporels.
- Le port du casque n'est pas obligatoire pour les adultes et les mineurs de plus de 12 ans (obligatoire pour les mineurs de moins de 12 ans), cependant l'organisation recommande fortement le port du casque pour limiter les conséquences d'accidents ou blessures.
- Chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile et sera seul responsable en cas d'accidents dont il sera victime ou auteur.
- La Communauté de Communes des Loges décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
- Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un adulte, qui devra s'assurer du respect du code la route et des consignes de sécurité données par l'organisation ou annoncées sur le parcour.

Attention : La Communauté de Communes des Loges se réserve la possibilité de mettre en place des portails horaires sur le parcours, et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour orienter les cyclistes sur un parcours adapté à leur niveau.

En cas de problème sur l'itinéraire vous pouvez contacter le 06 79 27 11 33. En cas d'urgence merci de contacter le 18.

54 rue du Clos Renard – 45110 Châteauneuf sur Loire – Tél : 02 38 46 99 66

Email: secretariat@cc-loges.fr - Site internet: www.cc-loges.fr